



Rapport sur la gestion 2025
Préavis municipal N° 52/26

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission de gestion a procédé à la vérification de la gestion de notre Commune pour l'exercice 2025.

1. METHODE DE TRAVAIL

La Commission a procédé de la manière suivante :

- Séance de planification des activités de la Commission de gestion
- Rencontres avec les cinq membres de la Municipalité
- Étude et analyse du rapport de gestion 2025
- Analyse et suivi des points du rapport de l'année précédente

La Commission s'est réunie à 5 reprises. Les membres en sous-commission de deux personnes ont rencontré chaque Municipal.

Dans ce rapport figurent les notions d'observations et de vœux, qui répondent aux définitions suivantes : l'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à formuler des remarques ou réserves ; le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de réaliser un travail ou une réforme.

2. ETUDE ET ANALYSE DU RAPPORT DE GESTION 2025 (PRÉAVIS 52/26)

La Municipalité a remis la version définitive et complète du rapport de gestion 2025 le 20 mai 2026. Néanmoins, cette année nous avons reçu les versions provisoires très rapidement de la part de chaque membre de la Municipalité et les remercions.

3. RENCONTRES AVEC LES CINQ MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ

3.1. Préambule

Le présent chapitre est destiné aux retours des entretiens bilatéraux entre la délégation de notre Commission et le/la Municipal/e concerné/e.

3.2. Robert Middleton, Syndic

Suite à la rencontre avec Monsieur Middleton, il nous a semblé pertinent de relever les quatre points ci-dessous.

Péréquation

Au cours de l'exercice 2025, M. Middleton constate que la situation relative à la péréquation intercommunale n'a pas connu d'évolution notable par rapport à l'exercice précédent. Les mécanismes et effets observés de la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise) semblent permettre une meilleure planification et laissent apparaître un coût inférieur d'environ CHF 280'000.— par rapport au budget pour l'exercice 2024.

Il convient toutefois de relever qu'un arrêt du Tribunal fédéral est intervenu en 2025, sans pour autant clore définitivement le dossier. En effet, une procédure demeure pendante s'agissant du montant des intérêts de retard exigés par le Canton. À cet égard, un cas test est actuellement en cours avec la commune de Mies, sous la coordination de Monsieur Middleton.

Recrutement du personnel communal

Dès fin 2025, le recrutement d'une nouvelle assistante administrative a débuté. Ce dernier, a été finalisé durant le premier trimestre 2026, à l'issue de trois tentatives infructueuses.

Évaluation du personnel et climat de travail

Il est à noter que, à la fin de l'année 2025, les entretiens annuels ont été conduits avec le Municipal en charge du dicastère, sans participation systématique du Syndic, sauf demande expresse.

Le Syndic observe également une amélioration sensible de l'ambiance de travail au sein de l'administration communale. Aucun départ ni mouvement de personnel n'a été enregistré au cours de l'exercice 2025, ce qui constitue un indicateur de stabilité organisationnelle et de satisfaction interne, selon le Syndic.

Par ailleurs, la Commission relève avec satisfaction la qualité de l'engagement des collaborateurs et collaboratrices dans les différents projets communaux.

Police Nyon Région (PNR)

Les relations entre la Municipalité et les instances de la PNR sont qualifiées d'excellentes. Cette collaboration harmonieuse contribue favorablement à la conduite des projets communaux et la Municipalité peut bénéficier des compétences spécifiques proposées par PNR, notamment en matière de stationnement, ou de contrôle du trafic. A noter que la politique poursuivie par la Municipalité reste la même, à savoir la prévention et non la répression. Néanmoins, lorsque des abus sont constatés, ils sont sanctionnés. C'est par exemple le cas de véhicules de chantier qui stationnent sur des zones bleues de manière systématique et la journée entière, empêchant ainsi l'accès aux commerces.

Enfin, nous souhaitons remercier vivement Monsieur Robert Middleton pour son investissement dans les affaires communales durant ces 15 dernières années, dont 10 en qualité de Syndic.

3.3. Bernard Henrioux, Municipal

Comme chaque année, Monsieur Henrioux salue l'excellent travail effectué par les collaborateurs du service voirie et espaces verts de la Commune où règne une bonne entente et un esprit d'équipe. Monsieur Henrioux accorde une grande importance au bien être des collaborateurs, avec qui il échange quotidiennement.

Suite à notre rencontre, deux sujets particuliers méritent d'être soulevés. Il s'agit de l'impact du bostryche dans la gestion forestière et de la gestion des déchets.

Gestion forestière

L'adhésion au groupement forestier continue à démontrer tous ses avantages. Cela étant, une attention particulière est portée aux dégâts causés par le bostryche. En effet, depuis maintenant plusieurs années, ce parasite cause d'énormes dégâts à nos forêts et force les services forestiers à s'écarter des plans de coupes initiaux pour abattre les arbres infectés. Malheureusement, le bostryche se propage plus vite que les interventions humaines et conduit inmanquablement à un changement de la forêt d'aujourd'hui, qui voit les résineux de plus en plus remplacés par des feuillus.

Déchetterie et gestion des déchets

Bien qu'une vidéosurveillance soit en place à la déchetterie, il est encore fréquent de constater des abus sur ce site. Que ce soit durant les jours fériés ou au-delà des horaires de fréquentation, ou encore dans le tri des déchets, des efforts sont toujours nécessaires. Monsieur Henrioux visionne chaque semaine les vidéosurveillances et transmet à l'autorité en charge de l'application du règlement communal, les signalements d'abus. Une pesée des intérêts est ensuite réalisée avant de procéder à une éventuelle dénonciation.

D'autre part, et malgré l'installation de cendriers et de poubelles, il est fréquent de constater que des mégots, voire d'autres déchets, jonchent le sol dans certains endroits tels que derrière l'église ou vers les terrains de pétanque. Il sied également de relever que le fait que certaines poubelles sont vidées jusqu'à 4 fois par semaine démontre une forte utilisation de celles-ci.

Compte tenu de ce qui précède, nous encourageons la Municipalité à tenir compte de ces constats dans les aménagements de la futur zone de sports.

3.4. Vincent Chevalley, Municipal

Nouveau Municipal, Monsieur Vincent Chevalley a pris ses fonctions au début 2025 pour donner suite à la démission de Madame Marie-Noëlle Gay, dont il a repris les dicastères, auxquels s'ajoutent les sports et infrastructures sportives. Le Municipal nous a confirmé avoir bénéficié d'un transfert de connaissances de la part de ses collègues et de n'avoir pas rencontré de difficultés particulières dans sa prise de fonctions.

Voici les points importants retenus :

Culture

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des activités culturelles initiées durant la législature ainsi que par la restructuration de la politique culturelle communale, puisqu'une association culturelle dédiée poursuit désormais une partie des activités culturelles déléguées par la Commune. Les manifestations prévues se sont tenues.

Lien social et vie communautaire

La Municipalité a poursuivi son engagement en faveur du lien social à travers différentes manifestations et activités destinées aux habitants de tous âges, comme l'organisation de la fête du 1^{er} août par le Club Nautique et le Club de Foot.

Le repas des seniors a une nouvelle fois rencontré un accueil très favorable. L'organisation de cet événement a notamment impliqué la coordination avec les écoles et les sociétés locales afin d'y intégrer des animations musicales et intergénérationnelles.

Par ailleurs, la Commune poursuit sa réflexion autour du développement de chemins didactiques et de parcours mettant en valeur le patrimoine local et certains sites emblématiques de Crans. Ces réflexions s'inscrivent notamment dans le contexte plus large des futurs aménagements sportifs et de loisirs.

Paroisse et vie culturelle

La Commune a maintenu sa collaboration habituelle et ses échanges sur la réorganisation régionale de la paroisse.

Suite au départ à la retraite de l'organiste, un système de remplacement à l'heure avec un réseau d'organistes a été mis en place afin d'assurer la continuité des prestations. La commission de gestion a suggéré de rendre un hommage à la récente retraitée par un article dans le journal communal « Quoi à Crans », vues les longues années d'activité de cette dernière au sein de la commune. Les coûts liés à l'entretien du temple ainsi qu'au financement de l'organiste sont à la charge de la commune, tandis que la paroisse demeure responsable de l'organisation des cultes et de l'autorisation des concerts.

Communication

Le journal communal « Quoi à Crans » a poursuivi sa mission d'information à destination des habitants.

Afin d'assurer une meilleure communication, les processus liés au journal communal « Quoi à Crans » ont été structurés durant l'année. Le journal reste un organe d'information communal destiné prioritairement aux habitants de Crans et conserve une ligne éditoriale non commerciale et non politique, mais pilotée par la Municipalité.

La Municipalité poursuit également ses réflexions sur l'évolution des outils de communication et sur la complémentarité entre les publications imprimées et les supports numériques.

Enfance, écoles et transports scolaires

Les échanges avec l'APEJ se sont poursuivis afin d'anticiper l'évolution future des besoins en infrastructures scolaires.

Les analyses disponibles indiquent qu'à court terme les capacités actuelles restent suffisantes, avec notamment une classe non utilisée en 2025. Les projections à plus long terme montrent toutefois une augmentation future des besoins nécessitant une vigilance particulière.

La Commune a également poursuivi le suivi des transports scolaires. Quelques incidents mineurs liés au comportement des élèves ont été constatés dans les bus dédiés, sans que la situation ne soit jugée préoccupante.

Afin de faciliter les transitions scolaires en début d'année, un accompagnement spécifique des élèves a été mis en place durant quelques semaines lors de la rentrée.

Bibliothèque

Les activités organisées autour de la lecture et de l'animation culturelle ont permis de maintenir une fréquentation soutenue et de renforcer les liens avec les habitants.

Le fond documentaire continue d'être enrichi régulièrement. Les dons reçus contribuent également au renouvellement de certaines collections.

Sports et loisirs

L'année 2025 a été marquée par l'avancement du projet du Parc du Grand Pré et des réflexions liées aux infrastructures sportives et de loisirs.

La Commune a poursuivi les différentes étapes préparatoires du projet avec l'appui de mandataires spécialisés, du bureau d'ingénieur BSA et d'autres intervenants externes.

Une organisation de pilotage a progressivement été mise en place afin d'assurer le suivi opérationnel du projet. Celle-ci prévoit notamment :

- Le chef de projet collaborateur de la commune comme chef de projet dédié ;
- un comité de pilotage composé de représentants municipaux ;
- un suivi régulier des coûts et du planning ;
- des séances de coordination avec les mandataires externes.

La Municipalité continue également à assurer la coordination avec les sociétés sportives locales, notamment concernant l'utilisation des salles et des infrastructures communales, ce qui s'avérera critique lorsque les travaux seront en cours.

Les rencontres annuelles avec les associations sportives permettent de centraliser les besoins et de coordonner l'occupation des infrastructures sur l'ensemble de l'année.

3.5. Yvan Rueff, Municipal

Police des constructions

Le secteur des constructions est géré en collaboration entre le technicien communal, le chef de projet, le secrétariat municipal et plusieurs mandataires externes spécialisés. Un poste d'assistant technique est en cours de recrutement afin de renforcer le service.

Depuis 2023, le volume des demandes de permis de construire est resté stable. Le renforcement des effectifs a permis de maintenir des délais de traitement satisfaisants. Les exigences légales croissantes dans les domaines de l'énergie, de l'amiante, de la gestion des eaux, de la sécurité incendie et du paysage complexifient toutefois l'instruction des dossiers.

Un système informatique centralisé assure le suivi des dossiers et facilite la transmission des connaissances. Les frais de procédure sont facturés aux requérants et contrôlés par la bourse communale. La collaboration étroite entre les différents intervenants a contribué à réduire les litiges.

Routes

L'entretien du réseau routier est assuré de manière continue en collaboration avec les services communaux et les bureaux spécialisés. Le plan d'investissement est réévalué annuellement dans le cadre du budget.

Les interventions sur les réseaux souterrains font l'objet d'une coordination entre les différents acteurs (SI, Swisscom, etc.) afin de limiter les travaux répétitifs. En matière de sécurité, la commune procède à l'installation ponctuelle de radars pédagogiques et l'amélioration de la visibilité aux abords des routes.

Eclairage public

L'entretien du réseau d'éclairage public est confié à une entreprise spécialisée avec l'appui de la voirie. La mise sous comptage de l'ensemble des installations a permis une facturation basée sur la consommation réelle et a généré un remboursement rétroactif d'environ CHF 60'000.

Une importante modernisation du réseau est prévue dès 2026, comprenant notamment la mise en place d'un système de gestion à distance. Le coût estimé du projet s'élève à environ CHF 500'000, avec la possibilité d'un soutien financier cantonal.

Port

Les installations électriques ont été mises en conformité en 2025. Le projet de dragage du port, inscrit au plan des investissements depuis de nombreuses années, est reporté à la prochaine législature.

Informatique

La commune poursuit la modernisation de son environnement informatique, avec un accent particulier sur la cybersécurité, la gestion des accès, le suivi des activités et les outils de gestion du temps de travail.

3.6. Johana Pini, Municipale

Bâtiments

En réponse à notre vœu de 2024 (thème no 1), la Municipale a développé un outil de planification financière. Intégrant les projets, les besoins et les coûts d'entretien, cet outil permet de se projeter à un horizon de 5, 10, voire 15 ans. Il offre ainsi une vision globale de la trésorerie, des subventions, des emprunts et des loyers, tout en facilitant le calcul des charges d'amortissement et la quantification des montants à budgétiser.

Concernant le thème no 2 des questions de la Commission de gestion relatives à l'état de chaque bâtiment communal, en regard des exigences de la future loi vaudoise sur l'énergie, la Municipale nous a informé que les états des lieux sur les CECB+ ont été fait, les priorités fixées et, avec l'outil de planification une feuille de route a pu être faite. Actuellement un choix stratégique des investissements doit être fait, et à ce sujet, des réparations constantes sont effectuées, ce qui n'a rien à voir avec des rénovations.

Dans le cadre de ses fonctions, l'employé communal, Monsieur L. Sinner, effectue le contrôle semestriel des installations techniques de secours afin de s'assurer du bon fonctionnement des équipements et de la visibilité des voies de fuite. Il vérifie également les extincteurs de manière régulière. Par ailleurs, la Municipalité et les collaborateurs chargés de ces dossiers collaborent étroitement avec des ingénieurs en prévision des futures rénovations — notamment celle du bâtiment de l'administration communale — tandis que des formations aux instructions de sécurité et incendie sont dispensées au personnel.

Concernant le bâtiment de l'administration communale, un travail important attend la Municipalité. Celle-ci souhaite trouver des solutions énergétiques adaptées pour modifier le système de production de chaleur, avec l'ambition de coordonner ces transformations nécessaires avec le bâtiment de l'école.

Pour ce qui est de la salle communale, le cahier des charges est désormais finalisé. Compte tenu de l'emplacement exceptionnel de ce site, la Municipalité tient à ce que ce bâtiment reste à la disposition de la population. Une étude future sera menée pour évaluer le potentiel des locaux et chiffrer précisément un projet de remise en valeur des lieux, une fois que le projet de la zone sportive — dont le démarrage est imminent — aura été adopté.

Enfin, s'agissant du parc immobilier de la commune, la régie mandatée continue d'assurer la gestion des locations et d'informer régulièrement la Municipalité en cas de changement de locataires, de travaux de rénovation à planifier ou de tout autre point de vigilance.

Finances

La fin de la procédure contre la péréquation a été communiquée à la presse. Un cas pilote pour essayer de récupérer des intérêts moratoires a été entamé par la commune de Mies et Crans s'aligne derrière cette commune de Terre-Sainte.

Les charges de péréquation (totales) représentent en 2025 67.3 % des revenus nets d'impôts (en 2024 cela représentait 72 %), et 77.2 % des revenus des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (en 2024 84.9%).

La Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) simplifie le système financier en remplaçant les calculs opaques par **trois piliers clairs** basés sur la richesse réelle des communes et leurs besoins concrets (élèves, montagne, villes).

La principale amélioration vient de l'**injection annuelle de 160 millions de francs** par le Canton, ce qui soulage l'ensemble des communes et réduit les tensions politiques.

Enfin, le nouveau modèle est plus prévisible et équitable, car modifier son taux d'impôt local n'influence plus les calculs, garantissant ainsi une meilleure stabilité budgétaire pour tous.

Globalement, les finances de la commune se portent bien, selon la Municipale.

4. AUDIT et VISITES

Fin janvier, nous avons adressé à la Municipalité les différents thèmes que nous souhaitons aborder et qui sont reproduits ci-dessous. Les réponses nous ont principalement été fournies lors des entretiens bilatéraux.

4.1. Thème 1 – Gestion de projet

La Commune de Grans fait face à de nombreux projets d'envergure si l'on se réfère au plan d'investissement. Bien que la gestion de projet eût fait l'objet d'un thème spécifique en 2023, nous souhaitons y revenir afin d'évaluer les mesures qui ont été prises et les éventuels processus mis en place. Pour rappel, dans son rapport de 2023, notre Commission relevait notamment que « *Outre la structure standard des phases de projet de construction selon S1A1121, la Municipalité ne dispose pas de processus et de guide méthodique écrit sur la manière dont les services gèrent un projet d'investissement et adapté aux systèmes politiques communaux* ». Aujourd'hui une structure efficace est impérative. Ainsi, nous avons souhaité connaître le processus de gestion d'un projet à travers un cas concret passé ou actuel (par exemple zone sportive) et plus particulièrement :

- Savoir comment est désignée la responsabilité opérationnelle d'un projet d'investissement au sein de l'administration et comment cette responsabilité est maintenue tout au long des différentes phases du projet ;
- Connaître les modalités selon lesquelles la Municipalité est informée de l'avancement des projets d'investissement, notamment en ce qui concerne les délais, les coûts et les éventuels risques identifiés ;
- Savoir quels sont les indicateurs mise en place pour le suivi de l'avancement et des coûts ;
- Comprendre comment sont traitées les modifications intervenant en cours de projet, notamment en ce qui concerne leur validation et leur impact sur les coûts et les délais ;
- Connaître l'organisation générale (de gestion, administrative et financière).

En réponse à ces demandes, Monsieur Chevalley a fourni des informations complètes et très détaillées reprenant l'ensemble des points ci-dessus et y répondant de manière satisfaisante. Pour éviter de surcharger le présent rapport, nous renonçons à les reproduire ci-dessous mais pouvons assurer le Conseil que, si l'ensemble des mesures devaient être régulièrement appliquées, la Municipalité aura à sa disposition un outil de pilotage et une méthodologie de gestion de projet efficace. Compte tenu de ce qui précède, nous recommandons vivement à la Municipalité, comme spécifié en 2023, d'établir un document écrit détaillant son fonctionnement.

4.2. Thème 2 – Etat des lieux des bâtiments communaux

La Commission a souhaité connaître l'état de chaque bâtiment communaux, notamment au regard des exigences de la future loi vaudoise sur l'énergie. En particulier, notre Commission souhaite savoir :

- Si un CECB+ a été réalisé pour l'ensemble des bâtiments, cas échéant quels sont les résultats ;
- Quelles sont les mesures d'entretien, respectivement de transformation, envisagée à court et moyen terme ;
- Quel est l'investissement estimé nécessaire pour que les bâtiments communaux soient conformes aux exigences susmentionnées et dans quels délais les travaux sont-ils pensés.

Ce point a été traité lors de la rencontre bilatérale avec Madame Pini et les réponses se trouvent dans le texte y relatif. Nous y renvoyons donc le lecteur.

4.3. Thème 3 - Etude du Centre communal

Suite à la votation du préavis 37/25 relatif à un crédit d'étude de CHF 408'000.-- TTC pour la rénovation du Centre communal, notre Commission souhaite :

- Connaître l'avancement du dossier ;
- Les étapes réalisées et à venir ;
- Le calendrier prévisionnel envisagé ;
- La priorité donnée à ce projet par rapport aux autres.

En complément des informations figurant dans le récapitulatif de la rencontre bilatérale, nous vous renvoyons au rapport de gestion de la Municipalité qui précise que les plans sont en cours de finalisation et que l'objectif de la Municipalité est de présenter une demande de crédit de construction d'ici fin 2026.

4.4. Thème 4 - Constructions et urbanisme

Dans le cadre de la police des constructions et de l'urbanisme, notre Commission souhaite être renseignée sur la procédure de traitement des oppositions dans le cadre d'un permis de construire. D'autre part, la Commission, bien que consciente du pouvoir d'appréciation large dont jouit la Municipalité, s'intéresse aux critères fixés afin de faire respecter l'art. 20 du règlement communal relatif à l'esthétique et l'harmonie du village. Ainsi, la Commission souhaite :

- Savoir de quelle manière la Municipalité veille à assurer une pratique cohérente dans le traitement des oppositions aux projets de construction, notamment lorsque des situations comparables se présentent.
- Être renseignée sur les outils administratifs ou les supports utilisés pour assurer le suivi et la documentation des dossiers de permis de construire et des oppositions éventuelles.

- Comprendre comment la Municipalité motive ses décisions lorsque celles-ci reposent sur l'application de dispositions relatives à l'esthétique ou à l'intégration des constructions dans le tissu bâti existant (art. 20).
- Savoir si la Municipalité dispose de lignes directrices ou de pratiques établies encadrant l'instruction des demandes de permis de construire et le traitement des oppositions, afin d'assurer la cohérence et la sécurité juridique des décisions prises.

Afin de permettre un traitement cohérent des dossiers et des oppositions dans des cas similaires, la Municipalité nous a indiqué qu'il existait un recueil de « jurisprudences communales », permettant de garantir une équité de traitement pour les cas semblables. D'autre part, l'instruction des demandes et/ou des oppositions se fait régulièrement avec l'aide des mandataires externes, notamment l'étude d'avocats, ce qui participe à maintenir une certaine sécurité juridique et cohérence dans le traitement des dossiers.

Pour ce qui est des supports utilisés, Monsieur Rueff a indiqué que la Commune prospectait actuellement pour changer son fichier Excel par un logiciel dédié, permettant un meilleur suivi et une utilisation optimale. A cet effet, la Commission recommande à la Municipalité de se doter d'un outil qui pourrait être étendu aux prestataires externes afin de gagner en efficience.

Enfin, lorsque des décisions reposent sur l'application de dispositions relatives à l'esthétique ou à l'intégration des constructions dans le tissu bâti existant (art. 20), la Municipalité précise que l'appréciation est réalisée « *en premier lieu par le Bureau conseil qui établit des remarques ou des recommandations à la Municipalité. Dans certains cas, un visuel est soumis en séance de municipalité pour une évaluation définissant la suite de la procédure* ».

En outre, il est précisé que la Municipalité tient compte des éléments suivants dans son analyse :

- plan général d'affection et son règlement ;
- inventaire communal établi par la Direction des monuments et sites (DMS) du Canton de Vaud ;
- remarques éventuelles de la DMS contenues dans la synthèse CAMAC ;
- visite sur site ;
- photomontages (obligatoires pour les projets dans la zone village) ;
- jurisprudence communale ;
- oppositions éventuelles ;
- pesée d'intérêt avec opposants/riverains ;
- modifications possibles du projet par les constructeurs ;
- avis de droit (le cas échéant) ;
- avis d'expert (le cas échéant).

Il sied de relever que cette liste n'est pas exhaustive et que le traitement est adapté à chaque cas, qui est différent.

5. SUIVI EXERCICES PRECEDENTS

Les vœux indiqués comme réglés lors des précédents rapports sont supprimés

Vœu N°3-2023G :

Les recommandations de 2019 concernant les compétences financières de la Municipalité (limite des CHF 50'000.-) doivent être revues par les Commissions de surveillances. Le principe de dépenses imprévisibles et exceptionnelles doit être interprété de manière plus restrictive et appliqué avec plus de précision. Si les travaux souhaités n'ont pas été prévus au budget, la Municipalité devrait présenter des préavis pour des demandes de crédits complémentaires au budget de fonctionnement lorsque la dépense envisagée représente un dépassement conséquent de la ligne budgétaire ou que cette dernière est supérieure à un montant restant encore à définir. Dans le cas contraire, ces travaux devraient être reportés à l'exercice suivant afin d'être budgétés.

→ Ce vœu est maintenu et devra être analysé en fonction de la révision de la Loi sur les communes.

Observation N° 01-2024G

La Commission suggère à la Municipalité d'informer les habitants, au moyen d'une brochure par exemple, des consignes à respecter dans les éco-points.

→ Cette observation est maintenue et nous encourageons la Municipalité à en tenir compte.

Observation N° 02-2024G

La Commission encourage la Municipalité à porter une attention particulière à la mise à jour des inventaires.

→ La Commission a constaté avec satisfaction la création d'outils de pilotage, notamment d'inventaires, permettant d'avoir une vision globale et remercie la Municipalité. Cette observation est considérée comme étant réglée.

Observation N° 03-2024G

Au vu des délais nécessaires pour répondre aux initiatives déposées, la Commission attend de la Municipalité qu'elle fasse preuve de célérité dans le traitement et que le délai réglementaire soit respecté.

→ La Commission a constaté avec satisfaction que les mesures nécessaires pour répondre aux initiatives ont été mises en oeuvre. Cette observation est considérée comme étant réglée.

6. OBSERVATIONS ET VŒUX 2025

Vœu N°1-2025G

Dans le cadre de la gestion de projet, et compte tenu des éléments mis en place par la Municipalité, nous lui recommandons vivement, comme déjà spécifié en 2023, d'établir un document écrit détaillant son fonctionnement.

Vœu N°2-2025G

Afin de permettre une gestion plus efficiente des demandes d'autorisation de construire, nous recommandons à la Municipalité de se doter d'un logiciel qui permette également aux mandataires externes d'y avoir accès et de le renseigner.

7. CONCLUSION GESTION 2025

En conclusion, nous exprimons nos remerciements aux Municipaux pour les discussions et leur disponibilité.

Cet exercice 2025 se démarque par le démarrage de nombreux projets d'envergure, notamment celui de la zone sportive et l'étude pour l'administration communale. Bien que ces éléments ne soient qu'à leur début, ce sont des chantiers conséquents qui mobilisent des ressources non-négligeables.

Cet exercice est également le dernier de la présente législature. A cette occasion, nous souhaitons ici remercier la Municipalité pour son investissement et son travail au service de la collectivité.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion recommande à l'unanimité d'approuver le préavis municipal N°52/26 tel que présenté par la Municipalité et

1. d'approuver le rapport de gestion 2025, tel que présenté
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'exercice 2025
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2025

LA COMMISSION DE GESTION :

Karine Beirnaert

Isabelle Nussbaum

Quentin Pommaz (Président)

Lydia Bourquin

Lars Kermode

Ainsi fait à Crans, le 11 juin 2026